



Dettes hors loyer de mon colocataire à mon propriétaire

Par **Patrice1828**, le **30/11/2017** à **22:54**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Pour aider une amie je me suis porté comme colocataire d'un appartement que je n'occupe plus.
J'apprends que celle ci a contracté des dettes envers le propriétaire, dettes sans rapport avec la location.
Suis-je solidaire des dettes qui ne concernent pas directement cette location ?
MERCI marque de politesse [smile4]

Par **cocotte1003**, le **01/12/2017** à **07:56**

Bonjour, si vous n'avez pas envoyé votre préavis, vous êtes solidaire des dettes de loyer de votre colocataire. Il est donc normal que le bailleur vous demande de régler la somme totale, cordialement

Par **morobar**, le **01/12/2017** à **08:43**

Bonjour,
Vous êtes guetté par les effets du code civil en son article 1342-10
SI votre colocataire lors de ses paiements n'indique pas la dette à la quelle ce paiement s'applique, laisse latitude au créancier d'en affecter la somme à la dette la plus ancienne...
EN clair votre colocataire envoie des sous pour payer le loyer, et le bailleur applique ces paiements aux autres dettes.
DU coup les loyers sont impayés, et l'autre colocataire, solidaire, en devient le débiteur.